



---

Groupe Front National - Région Centre-Val de Loire

**Session Plénière des 29 et 30 Juin 2017**

**Intervention de Stanislas de LA RUFFIE**

**Rapport N° 17.02.10 : Stratégie Numérique Régionale : Usages et Services  
(2017-2020)**

Monsieur le Président, mes chers Collègues,

Vous évoquez les transformations profondes générées par ce développement du numérique, qui provoque aussi une fracture entre nos concitoyens : cette fameuse fracture numérique.

Cette fracture, elle est sociale, elle est générationnelle, mais elle est aussi et surtout **territoriale**.

D'ailleurs, le 3<sup>ème</sup> volet de la Loi du 7 octobre 2016 « Pour une République numérique » est consacré à **l'accès au numérique dans tous les territoires**.

Ce rapport évoque cette fracture territoriale à plusieurs reprises, sans toutefois apporter de solutions limpides et efficaces, pour permettre le raccordement rapide (beaucoup plus rapide) **de l'intégralité du territoire régional**, y compris nos campagnes les plus éloignées et les plus reculées.

Tout au plus, il est projeté d'atteindre une couverture en THD de 70 % de la population, alors qu'il faudrait tendre vers un quantum beaucoup important (plutôt que ce faible 70 %) de la population (et non du territoire).

On s'aperçoit en réalité, qu'outre un verbiage (une novlangue) parfois totalement incompréhensible, il est surtout question (AMBITION 2) de renforcer de « soutenir » ou « d'accompagner » les écosystèmes dont bénéficient déjà les grandes métropoles, et plus précisément, toujours et encore : Tours (MAME) et Orléans (LAB'O) !

---

Groupe Front National - Région Centre-Val de Loire

Les dynamiques initiées par ces projets sont réelles et certaines (et c'est tant mieux), et vont **probablement s'accroître** grâce aux aides diverses et nombreuses qui seront octroyées aux deux métropoles régionales, par ce nouveau statut juridique.

Dès lors, en soutenant encore davantage ces sites numériques métropolitains, notre collectivité risque une fois encore d'aggraver les inégalités territoriales au profit des zones urbaines les plus denses.

Jacques Séguéla disait lors de la campagne électorale que « *La France des Villes est plus avancée que la France des champs, à tous les niveaux* »

Or, une fois encore, ce rapport favorise le développement des agglomérations et des métropoles au détriment des zones rurales.

Selon nous la seule priorité qui vaille et qui mériterait la quasi exclusivité des actions décrites dans cette stratégie numérique régionale, c'est la couverture quasi intégrale de notre territoire en THD et en téléphonie mobile, et ce, dès le plus tôt possible, sans attendre l'échéance 2030.